



OCCITALYS
FONCIER

Pour un autre modèle d'accession

CRHH

8 octobre 2024

Occitalys : Une plateforme au service des bailleurs sociaux et des collectivités pour développer le BRS en Occitanie

Statut : Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiée

Un actionnariat diversifié et complémentaire :

✓ **Des actionnaires fondateurs : ajouter entités**

- 🏠 SA HLM des CHALETS
- 🏠 SCIC de la HAUTE-GARONNE
- 🏠 Coop'HLM Développement

✓ **des accédants des différents programmes, au nombre de 96 au 30/03/2024**

✓ **des collectivités publiques :**

- 🏠 Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- 🏠 Communauté d'Agglomération du SICOVAL
- 🏠 Communes de Vigoulet-Auzil (31), de Ramonville Saint-Agne (31), d'Auzeville Tolosane (31)-

✓ **des bailleurs sociaux :**

- 🏠 COL
- 🏠 CDC Habitat Social
- 🏠 OPH31
- 🏠 SCIC Notre Maison
- 🏠 OPH65
- 🏠 MARCOU HABITAT

✓ **des personnes morales soutenant les activités de l'OFS :**

- 🏠 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Atlantique

Occitalys : La production

1. BRS Neuf

a) En première commercialisation

Occitalys foncier a déjà livré 5 résidences neuves représentant plus de 100 logements :

- ✓ L'ECLAT – Toulouse - 19 logements
- ✓ ESPRIT GARONA – Toulouse – 10 logements
- ✓ LES HAUTS DE MARAGON – Ramonville Saint-Agne ((31) - 12 logements
- ✓ LES REFLETS DE BRIENNE – Toulouse (31) – 42 logements
- ✓ LE B – Toulouse (31) - 21 logements
- ✓ L'ECUYER Vigoulet-Auzil (31) - 8 logements

En 2024, il est envisagé le lancement commercial de :

- 4 nouvelles opérations sur Toulouse (31), Castelmaurou (31) et Seysses (31) représentant 41 logements,
- 1 opération à Saint-Lary-Soulan (65) de 19 logements

Soit un total de => 108 lgts

Ce qui portera l'offre commerciale globale portée par Occitalys Foncier depuis sa création à fin 2024, à 341 logements.

b) En re-commercialisation

Re-commercialisation de 4 logements revendus à la suite de mutations professionnelles de leurs premiers occupants.

2. BRS Vente HLM

Réalisation de 3 ventes HLM.

Le développement de cette activité nécessite d'approfondir le travail auprès de la Banque des Territoires.

La possibilité offerte aux Collectivité d'exonération partielle de la Taxe Foncière n'est pas encore opérationnelle.